

II

(Actes non législatifs)

DÉCISIONS

DÉCISION (UE) 2019/2071 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 5 décembre 2019
portant nomination du contrôleur européen de la protection des données

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE ⁽¹⁾, et en particulier son article 53, paragraphe 1,

vu la liste des candidats établie par la Commission européenne le 30 octobre 2019, conformément à l'article 53, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/1725, à la suite d'un appel public à candidatures, en vue de la nomination du contrôleur européen de la protection des données,

considérant ce qui suit:

- (1) Par la décision 2014/886/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾, M. Giovanni BUTTARELLI a été nommé contrôleur européen de la protection des données et M. Wojciech Rafał WIEWIÓROWSKI, contrôleur adjoint, pour la période du 4 décembre 2014 au 5 décembre 2019.
- (2) M. Giovanni BUTTARELLI est décédé le 20 août 2019. Conformément à l'article 100, paragraphe 4, du règlement (UE) 2018/1725, le contrôleur européen de la protection des données a dès lors été remplacé par le contrôleur adjoint jusqu'au terme du mandat de ce dernier, lequel prend fin le 5 décembre 2019.
- (3) Il y a lieu de procéder, d'un commun accord entre le Parlement européen et le Conseil, à la nomination du contrôleur européen de la protection des données pour une durée de cinq ans à partir du 6 décembre 2019,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Wojciech Rafał WIEWIÓROWSKI est nommé contrôleur européen de la protection des données pour la période allant du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2024.

⁽¹⁾ JO L 295 du 21.11.2018, p. 39.

⁽²⁾ Décision 2014/886/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2014 portant nomination du contrôleur européen de la protection des données et du contrôleur adjoint (JO L 351 du 9.12.2014, p. 9).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 5 décembre 2019.

Fait à Bruxelles, le 5 décembre 2019.

Par le Parlement européen
Le président
D. M. SASSOLI

Par le Conseil
Le président
M. LINTILÄ
